L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, N° 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 22 FÉVRIER.

Revue des Journaux.

Le *Picayune*, passant de nouveau en revue le rapport de la majorité du comité du sénat, dit que le décret du juge Durell nous ait infligé cent membres de la Législature à la demande du lieutenant-gouverneur. Les hommes qui siègent dans l'édifice de la rue Dryades doivent leur succès aux soldats des Etats-Unis, qui ont refusé l'entrée de la salle aux citoyens que le peuple avait élus, et ont permis de franchir les lignes à ceux-là seulement qu'ils jugeaient dignes de faire partie du corps qu'ils formaient. Sans la présence des militaires, les douaniers et les radicaux n'eussent jamais songé à une pareille tentative; ils n'eussent jamais en l'audace de s'assembler si, en arrivant, le matin, à la porte, ils n'avaient vu briller au soleil la menaçante baïonnette fédérale. Les honorables, après une longue et minutieuse enquête, ont déclaré au pays que l'acte de M. Durell est une usurpation honteuse, ironie : comment, alors, qualifier la conduite du gouvernement qui s'est exécuter l'ordre de ce magistrat? — Notre confrère découvre, dans l'approbation et la complicité de M. Grant, l'indice d'un nouvel état de choses aux Etats-Unis : il ne reconnaît pas au congrès le droit d'ordonner une élection en Louisiane.

— Tu journal ayant annoncé que les négriennes et les capitalistes n'avaient pas voulu soutenir le gouverneur Mc Enery, le *Picayune* affirme le contraire.

Je vous l'avais bien dit! Le *Times*, à l'occasion du fameux rapport, pousse son vieux cri de guerre; il a raison, *cette fois*, et le petit écu peut faire son bonheur, qu'il le sait. " Nous avons déjà assisté, croit-il, au commencement de la fin et il est aisé de deviner ce qui nous attend. Les deux Législatures avaient été prévenues — par la feuille de la rue du Camp — que si elles ne se hâtaient pas de régler leurs différends à l'amiable, le congrès ordonnerait une nouvelle élection en déclarant qu'il n'y a pas ici de gouvernement républicain. Le comité a décidé que celui de Kellogg est frauduleux et illégal, que celui de Mc Enery, bien que la loi soit de son côté, a contre lui les faits. Quant au décret de notre cour suprême, les honorables ont cru devoir le passer sous silence, mais il est évident que s'ils en avaient parlé, ils l'eussent condamné, car la nuit arrivée à des conclusions qui diffèrent, en tous points, de celles du premier tribunal de l'Etat. Dans le cas où les chambres fédérales verraient dans une autre élection le moins dangereux, sinon le meilleur ou même le seul remède aux maux qui nous accablent, le décret de la cour se trouverait virtuellement renversé et ce serait là un précédent auquel les fédéralistes du pays ne manqueraient pas d'applaudir avec enthousiasme.

Les républicains du sénat et de la chambre semblent persuadés qu'une nouvelle élection leur serait aussi favorable que la première, dans laquelle ils s'abstinrent à voir un triomphe, mais il y a, parmi les contrefaçons législatives de la rue Dryades, plus d'un citoyen de création récente et encore plus de carpet-baggers qui ne partagent pas l'opinion des opulentes de la capitale. Ils savent qu'un second appel au peuple les jettera dans l'obscurité d'où ils n'eussent jamais dû sortir; ils n'ignorent pas qu'une élection loyale, un compte honnête, les chasseraient loin du râtelier qu'ils ont mis à sec.

Nétant les inconvénients et les pertes qui résulteront d'une seconde campagne, la ligne de conduite que recommande le comité serait accueillie, peut-être, avec assez de faveur, car il est d'une importance vitale qu'on imagine le moyen de tenir dehors des vampires de la reconstruction.

Le *Republican* est mécontent, sombre, misanthrope; franchement, il n'a pas lieu de se réjouir.

Il entend partout des menaces et dénonce une grande conspiration, seul ses amis des fusionistes. Le *Picayune* a un homme; part des furibondes déclamations de l'organe douanier, et les citoyens de la Nouvelle-Orléans ne seront pas étonnés d'apprendre qu'on leur reproche ouvertement d'avoir refusé leur appui au juge Durell et au marshal Packard. Il ne faut pas qu'ils comptent sur l'absence des troupes ni sur un manque de surveillance de la part des autorités.

Le *Republican* paraît de convaincre ses lecteurs que une nouvelle élection donnerait gain de cause à ses amis dont la majorité, dit-il, serait plus forte qu'en novembre dernier, mais à peine a-t-il exprimé cette consolante opinion avec l'assurance des anciens jours, qu'il cherche à démontrer l'impossibilité d'une élection de la loi. Les démocrates ne voudront pas livrer un Etat à la domination du congrès et sacrifier ainsi leur doctrine favorite.

D'ailleurs, les questions politiques et légales soulevées par le rapport du comité sont trop graves pour que les honorables décident dans le court espace de temps qui leur reste. Il est douteux que le bill passe même au sénat et il n'est pas à présumer que la chambre sanctionne une mesure qui est contraire aux usages.

Législature de la Louisiane.

Séance du 21 février 1873.

SÉNAT.

Le comité judiciaire fait un rapport favorable sur l'acte autorisant le gouverneur à casser certains officiers de l'Etat et à les remplacer.

M. Léonard présente une résolution portant qu'un comité composé de deux sénateurs et de trois représentants soit chargé de s'informer quels sont les officiers d'Etat qui recommandent le gouvernement de Mr Kellogg, afin qu'ils soient destitués.

Le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès.

L'élection n'ayant pas lieu, le Sénat se retire dans sa salle et entre immédiatement en séance exécutive.

La séance exécutive étant levée, le Sénat s'ajourne à lundi.

CHAMBRE.

M. Garridel présente une résolution à l'effet de forcer les témoins déjà sommés, de comparaître devant le comité spécial, de recevoir des témoignages dans la même session des juges de la Cour Suprême.

Le message suivant est lu à l'assemblée :

L'Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif, — Nlle-Orléans, 21 février 1873.

A la Chambre des Représentants : — Adhérant intégralement à la théorie déjà énoncée, et d'après laquelle nous devons diriger tous nos actes défaut d'exécution complète et efficace, je requiers ladite honorable corps de déclarer, sans délai, vacants les sièges des membres qui ont négligé ou refusé de les occuper.

Afin que le puisse ordonner une nouvelle élection pour remplir les vacances créées par l'exclusion de ces membres, je vous prie de traiter cette question immédiatement, car la session touche à sa fin, et il est urgent que ces sièges ne soient remplis avant l'ajournement de l'Assemblée législative.

J'insiste donc très sérieusement sur ce sujet, car j'ai après qu'il aura été proposé de renvoyer la discussion de cette question.

JNO. MCENERY.

M. Texada présente la résolution suivante :

Attendu qu'une majorité des membres du comité d'enquête du Sénat a déclaré qu'il n'existait pas de gouvernement légal dans l'Etat et a ordonné une nouvelle élection, afin d'abuler la décision d'un juge fédéral qui a paralysé l'énergie du peuple et compromis les intérêts matériels de l'Etat;

Attendu que le Congrès s'est occupé sérieusement de cette affaire et a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas être reconnu, respecté et appuyé;

Attendu que cette incertitude continue à rendre l'état anormal des affaires peut causer de sérieux conflits;

Résolu : Que nous réaffirmons nos convictions fermes sur la légalité du gouvernement de McEnery et que nous approuvons la décision du comité d'enquête à Washington, ordonnant une nouvelle élection afin d'éviter les conséquences fâcheuses qui pourraient occasionner deux gouvernements rivaux.

Résolu aussi que cette résolution soit transmise au Président et au Congrès des Etats-Unis.

Le Sénat se retire en corps dans la salle de séance de la Chambre pour élire le sénateur au Congrès.

L'appel nominal constate la présence d'un quorum dans le Sénat seul.

La réunion des deux chambres est mentionnée au procès-verbal de la séance et le Sénat se retire dans sa salle.

La Chambre s'ajourne alors à lundi.

— L'auteur d'un vol de bijoux commis à Paris, il y a quelque temps, vol qui ne s'élevait pas à moins de 90,000 francs, a été découvert à Toulouse, où il avait fixé sa résidence.

Pseudo-Législature.

Séance du 21 Février.

SÉNAT.

Comité judiciaire. — Rapport favorable sur le bill de secours pour le Homestead d'Oscar Dunn.

Canaux. — Rapport favorable pour incorporer la compagnie de navigation du nord de la Louisiane.

Par M. Brewster. — Un bill créant la paroisse d'Evergreen. Référé.

Par M. Burch. — Un bill pour établir une institution des Sourds et Muets.

Par M. Murrell. — Un bill autorisant les collecteurs de taxes d'Etat à payer comptant les warrants des juges de paroisse et de district.

Le bill pour l'amélioration de la Rivière aux Cannes, passe.

Le bill allouant $95,000 pour payer les dépenses de l'Assemblée générale, passe.

Le bill pour la formation l'organisation des forces militaires de l'Etat, passe au moyen de la suspension du règlement.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE. — Le bill remettant aux contribuables délinquants tous les intérêts et pénalités qu'ils ont encourus jusqu'ici pourvu que les taxes arriérées soient payées dans les 90 jours qui suivront l'adoption de cet acte est appelé.

Une motion étant faite de passer le bill à sa troisième et finale lecture, M. Matthews en demande l'ajournement indéfini, par la raison que ce bill a été présenté uniquement pour le profit des riches.

M. Bauman demande que le bill soit référé, vu qu'il est des voies et moyens.

Le bill est ajourné indéfiniment par 40 contre 35.

M. Montaldo demande qu'un comité de trois soit nommé pour examiner les livres de l'auditeur qui aurait été partial dans le déboursement de l'allocation de $75,000 pour la session extraordinaire de 1872.

M. Jahn propose que le comité de trois sera aussi autorisé à examiner les livres du comité des dépenses contingentes, qui aurait épuisé l'allocation faite.

Le bill abolissant les cours de recorders à la Nlle Orléans et établissant des cours municipales, définissant la juridiction et les devoirs des officiers, etc., a été mis à l'ordre du jour de mercredi.

La Chambre s'ajourne.

LOUISIANE.

MINE D'OR A BATON-ROUGE. — Les journaux de Baton-Rouge publient une nouvelle sensationnelle. Un habitant du nom de Duggan aurait découvert sur sa ferme, à quatre milles de Baton-Rouge, en défrichant une partie de sa terre, un filon aurifère. Il a recueilli un morceau de quartz dans lequel il crût avoir découvert des parcelles d'or, et l'analyse chimique semblerait jusqu'à présent lui donner raison. Reste à savoir si l'analyse a été bien faite.

Quoiqu'il en soit, M. Duggan, qui se croit possesseur de millions, est au septième ciel, et les journaux de Baton-Rouge font éclater leur jubilation en titres majuscules parsemés de points d'exclamation. — Qui eût songé que la Louisiane pût devenir un jour la rivale de la Californie!

LE COURRIER DES OPELOUSAS. — Ce journal, le 15 courant, après une suspension de cinq semaines, a reparu. Il est fort proprement imprimé et la lecture en est attrayante. Nos souhaits les plus sincères lui sont acquis.

UN PHÉNOMÈNE. — Le 7 février courant, vers 8 heures du matin, dit le *Courrier des Opelousas*, ceux qui se trouvaient à bord du steamer *Perlas* ont pu être témoins, dans la Vieille Rivière, d'un phénomène extraordinaire. C'était à cet endroit où les eaux calmes de la Vieille Rivière se partagent entre le Mississippi et l'Atchafalaya. Une glace légère convrait point ainsi dire la rivière de part en part. Le bateau, dont la pince fendait cette mince glace, en fait voler les morceaux à l'avant, à une distance de 15 à 20 pas sur la surface glacée. Chacun a voulu voir et constater la chose, et quatre ou cinq des employés du bateau, dont trois d'entre eux font les voyages réguliers entre notre port et la Nouvelle-Orléans depuis vingt à vingt-cinq ans, jurent qu'ils n'ont jamais vu chose pareille dans ces parages. Ce qui rend la circonstance plus extraordinaire encore, c'est que cette nuit-là, la température avait été relativement tempérée. Il est également vrai que la rivière n'avait été dégagée que sur une étendue d'un demi-mille environ, à cet endroit ouvert où le courant est imperceptible et où le vent du Nord souffle sur ce point comme dans un entonnoir.

LA CULTURE AUX ATTAKAPAS. — Nous extrayons ce qui suit d'un excellent article du *Cotton-Ball*, de Vermillionville, sur la soi de la Louisiane et ce qu'il produit :

Les soi des terres en prairie, dans la riche contrée des Attakapas, qui offre le plus agréable emplacement pour établir sa résidence, n'est pas aussi remarquablement fertile que celui des sections où il est susceptible d'inondations, quoiqu'aucun autre Etat dans l'Union puisse présenter un sol aussi riche. La canne à sucre vient bien dans toutes les parties Nord Ouest de la Louisiane, mais en raison de la rareté du bois, le coton fait le fond de la culture. Nous ne savons pas que les produits de cette région soient plus grands que dans les Etats voisins, où le sol est plus pauvre, mais le maïs, cultivé dans ces prairies, est productif. Le blé, la pomme de terre, l'orge et le seigle, viendraient indubitablement aussi bien là qu'ailleurs, quoqu'il n'y soient pas cultivés; et quant à la culture du fruit, nous ne pouvons pas désirer un terrain meilleur et un climat plus convenable.

Les terres peuvent être aisément drainées. En fait, sur les côteaux de la Côtelée et ailleurs, le drainage est si naturel que la vigne s'y trouve très bien, et les produits prouvent scrabondamment qu'on ne saurait trouver en Amérique une contrée plus favorable à l'établissement de vignobles. Les pêchers croissent vigoureux et rapidement, et donnent des fruits trois ou quatre ans après que la graine a été jetée; et, avec un drainage complet, les arbres donnent de nombreux et riches rejetons, vivent longtemps et fournissent, chaque année, des fruits bien développés et savoureux. La poire, mieux qu'en Virginie et dans le New Jersey, est plus douce et meilleure, si l'on prend comme plant, la meilleure qualité. Les pommes viennent bien aussi, mais peut-être moins bien que sous un climat moins chaud. Les prunes de toutes variétés, y compris celle du Japon ou Mespilus, qui affectionne particulièrement une maturité précoce, se trouvent bien ici.

La cerise est née dans le pays, et nous ne doutons pas que toutes les variétés de ce fruit y viennent bien et y fassent avec succès, bien que nous n'en ayions pas eu faire l'essai. Le grenadier vient bien. Le figuier produit abondamment et donne des fruits après la 3e ou la 3e année de plantation. En effet, nous n'avons jamais vu et nous ne connaissons pas un pays plus convenable à la culture des fruits que les Attakapas.

Le sol est si riche et se cultive avec une telle facilité que l'homme le plus indolent, en travaillant seulement un quart du temps que d'autres consacrent aux soins du sol, peut faire vivre une famille, tandis que, dans les régions froides, il faut un travail incessant de la part de la classe pauvre, si elle veut obtenir sa subsistance.

— Le général Ladmirault vient d'interdire la vente sur la voie publique du journal le *Grelot*. Voici le texte de l'arrêté d'interdiction :

Paris, le 25 janvier 1873.

— Le général gouverneur de Paris,

Sur l'avis de M. le ministre de l'intérieur et vu le journal le *Grelot*, numéro du 16 du courant, lequel contient une chanson intitulée : *Le bruit que fait une vessie en crevant*, chanson conçue en des termes odieux attentatoires à la morale et au respect dû aux morts :

En vertu des pouvoirs que confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège :

Arrête :

Article 1er. La vente sur la voie publique du journal le *Grelot* est interdite pendant un mois à partir du 26 janvier.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le général gouverneur de Paris,

Signé : DE LADMIRAULT.

Pour ampliation :
Le chef du cabinet,
Signé : PALINOT.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

" La législative à l'internationale vient de recevoir en France une application sévère mattendue. Le gérant de la *Gazette de France* a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à un mois de prison et à 50 fr. d'amende pour avoir reproduit dans les colonnes de la feuille légitimiste une circulaire de la susdite association. Notons que le ministère a lui-même reconnu comme inadmissible la supposition que la *Gazette de France* ait en pour but d'aider à la propagation des funestes doctrines de l'Internationale.

" La sentence qui frappe si inopportunément un journal conservateur est une preuve de plus du danger que présentent les lois d'exception. Ainsi, voilà un important organe du parti de l'ordre condamné pour avoir signalé à la répulsion publique des doctrines que les feuilles radicales patronnent chaque jour impunément. Et il leur suffit pour cela de produire ces doctrines sans mention d'origine et d'en atténuer plus ou moins la brutalité révolutionnaire. Est ce logique?

— Nous lisons dans le *Conservateur*, journal financier de Paris, à la date du 13 février :

Le procès correctionnel de l'affaire du *Memphis Et l'eau* aura lieu le 26 février. Quatre jours d'audience sont réservés pour l'affaire. Les sculpés sont Mrs. Probst, Crampon, Poupinel, Gauldrée-Boileau, Frémont et Auffermann.

Hommes Mariés,

ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!

Si vous mourez demain,

COMMENT vos femmes pourraient-elles à leurs soins et à ceux de leurs enfants, se procurer, la cave, la famine et le suicide attendent bientôt, quoique la pauvre veuve ne le traite dit ce qui ne manque de son mari si vous vous interessez au bonheur de vos compagnes et de vos enfants, si vous desirez qu'ils vivent contents et heureux, achetez sur une des

Célèbres Machines à Coudre de Wilson,

faites pour l'usage des familles et des fabriques. Vous épargnez ainsi les obstacles que rencontrent vos femmes et vous veuiez à mourir. La MACHINE WILSON est celle qui fait le mieux, car elle coûte moins, elle est mieux faite que les autres, et nous avons engagements, par écrit, à la tenir en bon état.

PENDANT CINQ ANS, GRATIS.

Nous donnons les Machines à Coudre à l'essai et les vendons à des conditions avantageuses.

Pour les détails, s'adresser aux Agents, ou au

WILSON SEWING MACHINE Co.,
No 120 de la rue du Canal,
Nlle-Orléans. Lne.

16fév—3m

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

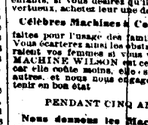

Mme BOUHARD,
170, rue du Canal,

Informe les dames, que la sombreuse clientèle et de plusieurs qu'elle est de retour de son voyage de France d'où elle a apporté des articles de la France et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient.

Mme BOUHARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Jupons, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, les ordres, pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.

2 déc—3m

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Quartier et Dauphine.

QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Meubles de chambre à coucher complets, en acajou en noyer et en pois de rose, depuis $125 jusqu'à $200. Salons en cretonnes à Médaillon, en acajou, en noyer, etc., depuis 90 jusqu'à 125 piastres. Le public est invité à venir visiter marchandises et profiter des ventes pour une affaire qui est que l'on cherchera vainement ailleurs.

2Nov—1an

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207 ..... Chartres Street 207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITES pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits confits, Fruits cristallisés, Sucre d'orge, Sucre de pomme.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

23 janv—1 an

DENTISTES.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$10 ..... les Ratelliers $10

— Prix ordinaire $50.—

LE DR. GEO. P. MALONEY, au N° 150 de la rue du Canal, près de la rue Baronne,

Fait des Ratelliers à $20 avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratelliers et garantit son travail. Les prix sont les plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 190fév—1an.

Le Dr. Charles E. Kelly,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, moyennant gas hilarant ou protoxide d'azote.

Dec—SP PPM J.R.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Romparts, Enseigne Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après, et aux conditions les plus parfaites. Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

5 nov—1an

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Quartier et Dauphine.

QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Meubles de chambre à coucher complets, en acajou en noyer et en pois de rose, depuis $125 jusqu'à $200. Salons en cretonnes à Médaillon, en acajou, en noyer, etc., depuis 90 jusqu'à 125 piastres.

Le public est invité à venir visiter marchandises et profiter des ventes pour une affaire qui est que l'on cherchera vainement ailleurs.

2Nov—1an

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207 ..... Chartres Street 207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITES pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits confits, Fruits cristallisés, Sucre d'orge, Sucre de pomme.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

23 janv—1 an

DENTISTES.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$10 ..... les Ratelliers $10

— Prix ordinaire $50.—

LE DR. GEO. P. MALONEY, au N° 150 de la rue du Canal, près de la rue Baronne,

Fait des Ratelliers à $20 avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratelliers et garantit son travail. Les prix sont les plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 190fév—1an.

Le Dr. Charles E. Kelly,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, moyennant gas hilarant ou protoxide d'azote.

Dec—SP PPM J.R.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Romparts, Enseigne Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après, et aux conditions les plus parfaites. Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

5 nov—1an

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Nous lisons dans un journal :

Après une troisième séance très mouvementée, la discussion sur les marchés de Lyon s'est terminée, le 19. Un ordre du jour, signé par MM. Paris (Pas-de-Calais), Albert Christophe et Casimir Périer, — par lequel l'Assemblée, en renvoyant le rapport de la commission des marchés aux ministres des finances, de la guerre et de l'intérieur, blâme " les procédés révolutionnaires de ceux qui, en présence de l'ennemi, ont élevé le drapeau rouge dans la ville de Lyon, " — a réuni une majorité considérable : 533 voix contre 61.

La gauche entière, faisant toutefois, par l'organe de M. Turquet, des réserves contre le blâme dans lequel la droite semblait vouloir impliquer le gouvernement de la défense nationale et ses délégués en province, s'est associée à cet ordre du jour. 41 membres seulement de l'extrême gauche ont refusé de l'adopter. Encore deux d'entre eux, M. Edouard Milland et M. Rouvier, sont-ils montés à la tribune au moment du scrutin pour déclarer, au nom de leurs amis, qu'il ne faut pas inférer de leur vote qu'ils aient la moindre inclination pour le drapeau rouge.

" S'il est une question, a dit M. Rouvier, sur laquelle, de ce côté (le côté gauche), tout le monde soit d'accord, c'est bien celle du drapeau national. (S'adressant à la droite) : Vous ne pourriez peut-être pas en dire autant, messieurs, de votre côté. " M. Edouard Milland, représentant de la municipalité lyonnaise, a cherché de son côté à atténuer la signification de l'étendard arboré de Lyon pendant la seconde période de la guerre, en déclarant que le drapeau rouge n'avait été élevé sur les édifices publics du département du Rhône que comme " drapeau de l'honneur et emblème de la patrie en danger. "

Les ardeur des discussions de ces trois jours auront eu pour résultat, dit le *Soir*, en constatant la presque unanimité de l'Assemblée à réprouver les procédés révolutionnaires, — de montrer au pays que la gauche, comme le centre gauche, n'a rien de commun avec les révolutionnaires de l'école des Communes de Lyon et de Paris.

LES SCANDALES FINANCIERS A PARIS.

Nous lisons dans le *XIXe Siècle* :

Voici quelques renseignements exacts sur les sociétés financières et les personnes qui sont en ce moment l'objet de poursuites et d'instruction devant la justice.

Deux instructions ont lieu en ce moment dessaut deux juges d'instructions, l'une est confiée à M. Quérenet, l'autre à M. Cartier.

Devant M. Quérenet comparaît la Société industrielle, dont le directeur délégué, M. Bureau, a pris la fuite après avoir été condamné, le 17 janvier dernier, par la septième chambre correctionnelle, à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende pour escroquerie dans l'affaire de la Société forestière.

Le sieur Bureau est aujourd'hui appelé à répondre comme directeur de la Société industrielle à la triple prévention d'infraction aux lois sur les sociétés, d'abus de confiance et d'escroquerie.

En même temps que lui sont poursuivis pour les mêmes causes, tous les membres du conseil d'administration, dont le *Droit* publie les noms et les décorations, à savoir : M. Lefebvre-Duruflé (G. O.), ancien ministre du commerce et de l'agriculture et ancien ministre des travaux publics, président; M. Randoing (G. C.), ancien député et ancien président du conseil général de la Sarthe, vice-président; M. Alexandre Olivan (G. C.), ancien ministre et président du conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne; marquis de Radepont, propriétaire; Patit (G. O.), général de division, commandeur du Bain d'Angleterre; Halbronn (O.), banquier, directeur-gérant de la *Presse*; Ch. Weisley (C.), associé d'agent de change de Paris.

Devant M. Cartier s'instruisent les poursuites dirigées contre deux autres sociétés. L'une est la société du crédit commercial de France; l'autre, la société navarro-argonaise des chemins de fer.

Dans ces affaires sont impliqués les sieurs Caperon, Le Pelletier, Destrez et Max.

M. Destrez est le directeur de la première société, M. Max est le directeur de la seconde. MM. Caperon et Le Pelletier sont administrateurs dans les deux sociétés. Tous ces inculpés ont été arrêtés et incarcérés.

L'instruction de ces déplorables affaires, qui se poursuit avec une grande activité, pourra donner lieu à des révélations nouvelles, mais jusqu'à présent il n'y a d'autres sociétés atteintes et d'autres personnes arrêtées que celles que nous venons d'indiquer.

M. Fortoul, que l'on avait représenté comme s'étant soustrait par la fuite aux poursuites dirigées contre lui à propos des scandales financiers dont on se préoccupe depuis quelques jours, vient d'écrire au *Journal de Genève* pour démontrer que son absence de Paris n'avait pour cause qu'un voyage d'affaires dans le canton de Neufchâtel et qu'il va rentrer immédiatement en France.

Un malheur n'arrive jamais seul. La Banque territoriale d'Espagne en a fait de dure cette fois à l'expérience. Il y avait en caisse — dit-on — une somme de dix milliards et sera occupée par le second bureau du ministère de la guerre.

Le garçon parti et se revint plus. On assure qu'il a dû s'enfuir en Espagne avec un réfugié espagnol, qui le fréquentait très assidûment.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE ..... Directeur
Samedi, 22 Février 1873.
Matinée à Midi
FROU-FROU, comédie en 5 actes.
Samedi soir, à 8 heures, LES AMOURS DE CLEOPATRE; NEK BABOE DE TRE MADAME ARTCOUCHEZ. 20fév—2d

Théâtre des Variétés.

SAISON DU CARNAVAL.
Mlle MARIE AIMÉE.
Le Rotor de l'Opéra-Bouffe Parisien, en un nouveau Drame d'Opéra de Salon.
Composé de soixante chiq artistes.
Deux représentations AUJOURD'HUI :
A Midi, LA GRANDE DUCHESSE. A 8 heures du soir, BARBE BLEUE
AIMÉE dans le rôle de la Duchesse et dans celui de Boniface.
JUTEAU dans le rôle de Fritz et celui de Barbe Bleue.
ROLAND, DUCHENE, LECUYER, MARCAS, etc.
Toutes les pièces sont réservées pour la Matinée.
Demain Dimanche et Lundi — Première représentation, à la Nlle-Orléans, du nouvel opéra de Lecocq,
LES CENT VIERGES.
La dernière semaine de Paris.
Cet opéra a eu 100 représentations à Paris, Vienne et St. Pétersbourg. La mise en scène est splendide, les costumes sont entièrement neufs et dignes du Trône y figure.
Mardi — Pas d'opéra.
Mercredi — à midi, (à la demande générale) — GRANDE MATINÉE.
Mercredi soir — LA PÉRICHOLE. AIMÉE dans son grand rôle de Périchole et JUTEAU dans son inimitable rôle de Piquillo.
Jeudi, Vendredi et Samedi soir, opéras; Samedi, Grande Matinée.
PRIX D'ENTRÉE.
Les places de Fauteuils et de Stalles réservées à l'orchestre, aux stalles d'or, stalles et au balcon, $1 50; entrée sans places réservées $1 00.
Les places de Fauteuils de second $1; places de famille, 25 cents. Loges grillées $15 et $10.
PRIX POUR LES MATINÉES — Avec sièges réservés, $1.
On peut se procurer des sièges en s'adressant au contrôle du théâtre.
Les portes s'ouvriront à 8 h½, l'opéra commencera à 8 heures.
22 fév—1

Théâtre des Variétés.

Dimanche soir, 23 Février.
Première représentation à la Nouvelle-Orléans du nouvel opéra de Lecocq,
LES CENT VIERGES,
Qui a fait une grande sensation à Paris, Vienne et St-Pétersbourg.
On peut retenir des places dès aujourd'hui.
20fév—d

Théâtre St-Charles.

Propriétaire ..... BEN DE BAR
CARNAVAL.
MARDI GRAS, CARAVEL.
Grande combinaison double.
MATINÉE, AUJOURD'HUI, A MIDI, ET CE SOIR, A 8 HEURES,
Les spécialités des premiers Ravel.
MAZULM,
Ou la Tempête de Nuit.
Le Ballet Oriental de
LA CHARMEUSE,
LES INFORTUNES DE BALY.
Le 18ème Bal de Mardi-Gras, 25 février 1873.
L'ouverture commence à 7 heures et demie. 22fév 1873.

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur ..... D. BIDWELL.
Vendredi soir, Samedi à midi et le soir, et Dimanche, 21, 22 et 23 février.
L'actrice distinguée,
Mistress D. P. BOWERS,
Secondée par
Mr J. C. MCCOLLOM
Ils paraîtront tous deux.
Vendredi, 21 Février,
Bénéfice de
Mistress D. P. BOWERS,
Dans la grande comédie de Schiller intitulée
MARY STUART.
Samedi, à midi — East Lynne.
Samedi soir — Macbeth.
Dimanche — East Lynne.
2 fév—1f

CONCERTS

— DE —

TOM L'AVEUGLE,

AU MASONIC HALL.

Pendant une semaine seulement, à dater de Lundi Soir, 17 Février,

Le célèbre jeune pianiste nègre,

TOM L'AVEUGLE,

Prodige du siècle.

Le public ne doit pas manquer de venir entendre ce prodige du XIXe siècle avant de retraite définitive.

Prix d'entrée, 75 cents, places réservées, $1.

Les portes s'ouvrent à sept heures; le Concert commencera à huit heures.

Les billets se vendent au magasin de musique de M. GRUNEWALD.

19fév—tf

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 60 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Les DARTRES sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens, ou vieux fous; elle peut se prêter en cet de 25 centes. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans.

26fév—1m

Café Bismarck.

TOUS LES SOIRS. — Grandes représentations théâtrales et musicales par la célèbre famille La Roche qui se fait entendre au Théâtre Français. Entrée gratuite; sera occupée par le comique favori du public, M. Le Pelletier.

Le spectacle commencera à sept heures. Les représentations auront lieu en Français, en Anglais et en Allemand.

☞ Entrée gratis. 2 fév—1f

Grand Bal Paré,

Donné par la

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE SUISSE,

Samedi soir, le 22 du courant,

Au "HARMONY HALL,"

Encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

COMITÉ D'INVITATION.

M. Winteler, A. Hagmann, G. Fatzer, A. Gasser, K. Diebh, A. Zweifel, J. Brandhi.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

H. Winteler, P. Durrat, E. Brunner, J. Fatzer, A. Hurst, H. Jenni, L. Inglin, J. Stussi, R. Gnost, K. Diebh, B. Bühler, J. C. Branchi.

COMMISSAIRES :

J. Sollinger, Casp. Lincoln, Ch. Pelot, A. Schmidt, L. Hiehn, A. Hagmann, A. Zweifel, J. Brandhi, W. Hoffmann.

Prix du billet $2 00

Aucune dame ne sera admise sans carte d'invitation. 16 fév—16 19 21

Académie de Musique.

LA COTERIE DU CARNAVAL

ET LE

BAL DU MARDI-GRAS.

LES Directeurs de LA COTERIE annoncent que le Second Bal de la Série de Grands Bals déguisés aura lieu

Mardi soir, 25 Février 1873.

DIRECTEURS :

D. BIDWELL et J. KITTREDGE

COMMISSAIRES :

Hos. L. A. Wilts, J. Pitspatrick, John Sinnott, L. Graham, H. Bidwell, Louis Power, Frank Ryan, M. Landner, John H. Hanna, J. H. Wingfield, Geo. Sauvage, W. Kittredge, W. W. Kinney, F. Wateman, David Burke, T. W. Kinney, T. W. Ryan, Geo. Dell, J. S. Clark, Geo. W. Dell, Fred Maberrer, J. H. Starr, Dan'l Owens, Wm. Lane, Taylor Adams, J. E. Clark, M. W. Cloney, Fred Maberrer, Alex Haxwell, Neal Nolan, J. M. Barry, H. L. Blow, K. H. Landry, Tim H. Draper.

COMITÉ D'INVITATION :

M. Landner, Geo. W. Dell, J. Kittredge, J. Pitspatrick, J. Fitzpatrit.

COMITÉ DE RÉCEPTION :

John Sinnott, T. W. Kinney, M. Landner, T. W. Kinney, W. H. Dell, Taylor Adams, Daniel Owens, Fred Maberrer, J. E. Clark, J. M. Barry.

COMMISSAIRES.

Hon. L. A. Wilts, J. Pitspatrick, Lewis Graham, Geo. J. Fitzhich, M. W. Cloney, M. W. Kinney, Frank Pace, M. J. Doyle, J. H. Starr, Geo. J. Fitzpatrick, Daniel Rose, E. A. Lashry, J. W. Madden, M. A. Wolcott, H. L. Blow, Tim H. Draper.

Chef d'Orchestre ..... Prof. J. B. Vogle.
Chef de Bande militaire ..... F. Schielard.

Les personnes désirant des invitations peuvent les demander au Bureau de contrôle.

Le comité d'invitations se tiendra tous les jours, jusqu'au jour avant le Carnaval.

Aucune dame sans carte d'invitation ne sera admise au bal.

Une salle sera préparée pour permettre aux dames de se déshabiller.

Les dames désirant des Masques ou des Domino peuvent en obtenir dans la salle de Réception, moyennant la carte. Des vins de choix, par bouteille seulement.

Prix du Billet : TROIS PIASTRES.

21 fév—dt

Plaisanteries! Amusement! Gaîté!

GRANDE SOIRÉE DE MARDI-GRAS.

Grand Bal Masqué,

Dans la salle de la Parfaite-Union,

Rue des Remparts, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Nuit du Mardi-Gras, 25 Février 1873.

Le corps de musiciens de CHAS. JAEGER, a été engagé pour la circonstance.

Un nombre suffisant de policemen maintiendra l'ordre.

N. B. — La salle de la Parfaite-Union est la meilleure salle de danse de la ville. 21fév—4f

Costumes, Dominos, &c.,